

COMMANDES

Toute commande implique une adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente, notwithstanding toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients.

Nos conditions de vente cessent de s'appliquer si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations. Un refus de vente sera alors valablement opposé à moins que l'acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts.

TRANSPORT

Sauf stipulations contraires définies par l'INCOTERM et expressément indiquées sur la facture, nous assurons nos marchandises durant leur transport quels que soient les modes de transport, les modalités de franco ou de port, sous réserve du respect des réglementations nationales et internationales relatives aux transports de marchandises terrestres, maritimes et aériens. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non observation des dispositions de ces réglementations.

Groupe Leblanc® SAS supporte les risques liés au transport jusqu'à la livraison (remise physique de la marchandise au destinataire indiqué au moment de la commande ou à son représentant qui l'accepte). L'acheteur doit vérifier les marchandises lors de leur réception en présence du transporteur et indiquer par écrit sur le bon de livraison les réserves éventuelles, dans les cas suivants :

- la marchandise est abîmée, un colis a été ouvert ou reconditionné : l'acheteur doit refuser la marchandise.

- en cas de marchandises manquantes.

Les réserves doivent être écrites, précises et détaillées (référence de l'article, quantité, cause) sur le bon de transport en la présence du transporteur, et celui-ci doit être signé par les deux parties.

Une lettre recommandée avec accusé de réception doit être adressée par l'acheteur au transporteur et à la société Groupe Leblanc® SAS dans un délai de 3 jours à réception de la livraison.

En cas de non émission de réserves, l'acheteur doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au service Qualité Clients de la société Groupe Leblanc® SAS, dans un délai de 3 jours à compter de la livraison.

La marchandise acceptée sans réserve, ou avec réserves émises au-delà du délai de trois jours, est considérée arrivée en bon état et dans son intégralité (nombre de pièces et références identiques à la commande...). Aucune réclamation ne pourra être prise en charge par la société Groupe Leblanc® SAS et sa responsabilité ne saurait être engagée.

PRIX

Tous nos prix s'entendent hors taxes. Les prix portés sur nos offres de prix, catalogues/tarifs ne sont pas contractuels. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des variations auxquelles sont soumises nos propres sources d'approvisionnement. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la livraison.

FRAIS DE PORT - FRAIS ADMINISTRATIFS

Pour une commande inférieure à 100,00 euros H.T., un forfait transport de 15,00 euros sera appliqué.

Pour une commande inférieure à 800,00 euros H.T., un forfait transport de 30,00 euros sera appliqué.

Nos tarifs indiquant «port forfaitaire» ou «franco de port» s'entendent pour une livraison en France métropolitaine, hors Express qui sera facturée en plus.

Franco de port : pour une commande supérieure à 800,00 euros H.T. pour la France métropolitaine.

Tous les frais relatifs à l'expédition d'une commande présentant un caractère d'urgence sont à la charge du client.

CONDITIONS DE REGLEMENT

a) Personnes morales de droit public, et autres personnes morales sous le couvert de celles-ci : les règlements s'effectuent par règlement administratif dans le cadre de la réglementation en vigueur.

b) Particuliers et personnes morales de droit privé : les particuliers ou les personnes de droit privé sont invités à joindre un chèque de règlement à la commande (un escompte de 1 % est à déduire).

Pour les articles fabriqués spécialement nous ne mettons en fabrication qu'à réception du règlement correspondant à la totalité de la commande.

c) Seuls les clients bénéficiant d'une couverture Assurance crédit peuvent bénéficier d'un délai de paiement qui est de 60 jours nets, date de facturation (ne pas omettre d'indiquer votre numéro de SIRET).

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables par LCR (joindre un relevé d'identité bancaire au bon de commande).

En cas de dépassement des encours autorisés, le règlement devra être effectué au comptant à la commande. Les paiements pourront se faire soit par chèque bancaire ou postal si le montant est inférieur à 1500,00 euros, sinon par chèque de banque ou par virement.

Le non-paiement d'une de nos valeurs à son échéance rend exigible immédiatement le paiement du solde des comptes en cours. Il autorise Groupe Leblanc® SAS à surseoir à toutes nouvelles livraisons et à débiter l'acheteur d'un agio sur les sommes dues, calculé à un taux d'intérêt de retard décompté au taux légal et par mois entier. À ces intérêts de retard, pourra s'ajouter une pénalité de retard, ne se confondant pas avec eux, décomptée à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

L'acheteur s'interdit de prendre pour motif une réclamation contre Groupe Leblanc® SAS pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie ou pour apporter une compensation.

Toutes contestations, litiges, sont soumis au tribunal de commerce du MANS notwithstanding toutes clauses attributives de juridictions contraires.

AMÉLIORATIONS

Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques techniques et dimensionnelles des produits afin d'en améliorer la qualité.

FAUTES D'ORTHOGRAPHE

Toute fabrication personnalisée doit être fournie par écrit et dactylographiée. En cas de faute, le client engage son entière responsabilité.

FABRICATION PERSONNALISÉE

Pour toute fabrication personnalisée, un dessin, une photo ou un modèle identifiable et précisément coté doit nous être fourni pour l'étude du devis et avant mise en fabrication.

SÉCURITÉ

Tous nos produits sont conformes à la nouvelle directive basse tension 2006/95/EC. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable d'installer tous nos produits dans les conditions édictées par la norme UTE 17.202 (distance à respecter, accessibilité au public, etc.). Il est impératif aussi que toute installation soit réalisée par des personnes habilitées (professionnels de l'installation).

FIN DE VIE DES PRODUITS

L'éco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets d'équipement électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du Code de l'Environnement. Selon ce décret, vous êtes tenus de répercuter de façon visible et à l'identique l'éco-contribution à vos clients, obligation valable jusqu'à l'acheteur.

Les produits soumis à cette éco-contribution arrivant en fin de vie doivent être confiés à un centre agréé. Pour tous les autres, soit le client final prend la responsabilité de sa destruction et s'assure de son recyclage, dans ce cas Groupe Leblanc® SAS est déchargé de sa responsabilité de producteur, sinon le produit peut être retourné à vos frais chez Groupe Leblanc® SAS, qui s'occupera de son recyclage.

GARANTIE SUR LE MATÉRIEL

Validité de la garantie : un an pour les produits d'occasion, et deux ans pour les produits neufs.

Limite de responsabilité :

- l'intervention technique est due à une cause liée au non respect des normes d'installation et d'utilisation du matériel.
- des fournitures autres que celles prévues pour un fonctionnement correct ont été utilisées.
- des modifications ont été apportées au matériel soit par le client lui-même, soit par des techniciens non agréés.

En cas de non respect des mesures préconisées, la garantie des produits est perdue. En aucun cas, le Groupe Leblanc® SAS ne sera tenu responsable de l'installation de ses produits.

Dans tous les cas, la garantie cessera automatiquement si le client n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles en matière de paiement. La garantie exclut, pour notre société, toute obligation de réparer les dommages directs et indirects résultant pour le client de l'utilisation ou du fonctionnement des machines ou relatifs à cette utilisation ou à leur fonctionnement.

La garantie se limite dans tous les cas à la réparation ou au remplacement des produits (hors installation et frais accessoires).

RETOURS DE MARCHANDISES

Nous pouvons, sous certaines réserves, accepter le retour de marchandises qui ne correspondraient pas exactement à ce que l'acheteur attendait. De tels retours sont soumis aux conditions expresses ci-après :

- La demande de retour doit être formulée au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des marchandises par l'acheteur.
- La demande de retour doit être formulée par l'acheteur à Groupe Leblanc® SAS, par le biais d'un accord écrit entre les deux parties.
- En cas d'accord du Groupe Leblanc® SAS, il sera convenu du mode de retour : soit reprise par nous-mêmes soit retour par le client.
- Tout retour sans autorisation sera refusé.
- Il sera également convenu si le retour éventuel par l'acheteur doit être fait en port payé ou port dû.
- La marchandise en question doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de toute marchandise fabriquée spécialement pour l'acheteur.
- Si ce retour n'est pas dû à une erreur de notre part, l'AVOIR du matériel se limitera à 85% de la facture initiale et les frais de retour seront à la charge de l'acheteur.

RÉCLAMATIONS

Pour toutes réclamations relatives à un défaut de qualité des marchandises livrées ou à leur référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande, nous vous invitons à contacter le service qualité du Groupe Leblanc® SAS au 02 43 61 43 95 ou au 02 43 61 40 87 ou par courrier à l'adresse suivante : Service Qualité Groupe Leblanc 6-8 rue Michaël Faraday 72027 Le Mans cedex 2.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est suspendu au paiement intégral du prix.



Agissez pour le recyclage des papiers avec Groupe Leblanc® et Ecofolio.